



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 12 mars 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, maire suppléante et vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Était absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2003-316 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 MARS 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 5 mars 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal du 5 mars 2003 tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-317 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 208 894,29 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 326 430,55 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 7 084,14 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 6 - 209 083,94 \$ ET NUMÉRO 53 - 37 169,76 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéro 6 et numéro 53 :

<u>Numéro de la liste</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Période</u>
PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	208 894,29 \$	24 au 28 février 2003
PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	326 430,55 \$	24 au 28 février 2003
Réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	7 084,14 \$	26 février 2003
Embauches numéro 6	Embauches de personnel temporaire	209 083,94 \$	17 au 21 février 2003
Embauches numéro 53	Embauches de personnel temporaire	37 169,76 \$	17 au 21 février 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-318 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 110 964,94 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 d'un montant total de 110 964,94 \$ pour la période du 11 au 17 février 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-319 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 170 831,07 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 d'un montant total de 170 831,07 \$ pour la période du 18 au 24 février 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-320 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 – 368 556,41 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 FÉVRIER 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-08 d'un montant total de 368 556,41 \$ pour la période du 20 au 26 février 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-321 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE REGROUPEMENT DES BINGOS DE HULL INC. - 35, BOULEVARD ST-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Le regroupement des bingos de Hull Inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 35, boulevard Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Le regroupement des bingos de Hull Inc. » pour l'immeuble situé au 35, boulevard Saint-Raymond.

Adoptée

CE-2003-322 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - KINEXSPORT - 279, BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Kinexsport» a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 279, boulevard Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Kinexsport » pour l'immeuble situé au 279, boulevard Alexandre-Taché.

Adoptée

CE-2003-323* RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR 2003 AU CLUB DE PLONGEON (750 \$), AUX CHEVALIERS DE COLOMB DE BUCKINGHAM (1 400 \$) ET AU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM (1 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de sa séance du 19 février 2003, a recommandé de reconduire pour 2003 les contributions financières pour le Club de plongeon, les Chevaliers de Colomb de Buckingham dans le cadre de l'organisation du Gala sportif et culturel ainsi que le Club Lions de Buckingham pour leur projet « paniers de Noël » édition 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de reconduire les contributions aux trois organismes ci-dessous mentionnés pour l'année 2003.

Nom et adresse	Montant	Date
Club de plongeon Case postale 79170 Hull, Québec, J8Y 2V2	750 \$	à la demande du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
Chevaliers de Colomb de Buckingham Conseil 2056 480, rue des Pins Buckingham, Québec, J8L 2X1	1 400 \$	9 mai 2003
Club Lions de Buckingham Case postale 14 Buckingham, Québec, J8L 2X1	1 000 \$	12 septembre 2003

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques selon les modalités inscrites ci-dessus afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71020-971	750 \$	Soutien aux organismes sportifs contributions
71030-971	2 400 \$	Soutien aux organismes communautaires contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71030-971	750 \$		Soutien aux organismes communautaires // contributions
71020-971		750 \$	Soutien aux organismes sportifs // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-324* VERSEMENT D'UN MONTANT DE 66 000 \$ AUX GYMÉLITES DE HULL AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DU LOYER ET LES COÛTS ÉNERGÉTIQUES POUR 2003 - 189, RUE DEVEAULT - DISTRICT ÉLECTORAL SAINT-RAYMND - VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif de l'ex-Ville de Hull acceptaient en octobre 1996 de relocaliser les Gymélites de Hull au 189, rue Deveault et acceptaient de défrayer les coûts annuels représentant le loyer et les coûts énergétiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux dates et montants ci-dessous indiqués aux Gymélites de Hull, 189, rue Deveault, unité 10, Hull, Québec J8Z 1S7. Ces montants sont versés afin de permettre à l'organisme de défrayer les coûts du loyer et les coûts énergétiques rattachés à la location d'un local au 189, rue Deveault pour l'année 2003.

<u>DATE</u>	<u>MONTANT</u>
Le 28 mars 2003	22 000 \$
Le 6 juin 2003	22 000 \$
Le 5 septembre 2003	22 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71040-511	66 000 \$	Gestion des protocoles loc./espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-325 SOUSSION - 2003 SI 037 - NOVA ENVIROCOM - ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION - TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 35 991,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Nova Envirocom, 511, rue Duluth Est, Montréal, Québec, H2L 1A8 pour la fourniture de 5 960 bacs de récupération modèle 64 litres à 5,25 \$ le prix unitaire pour la somme de 35 991,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 février 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45520-645-43063	34 739,78 \$	Collecte sélective fourn. spécialisées
04-13493	1 251,54 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
45520-443	6 000 \$		Collecte sélective // collecte sélective
45520-645		6 000 \$	Collecte sélective // fourn. spécialisées

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-326

AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE D'INGÉNIERIE À SIGNER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME « INFRASTRUCTURE-TRANSPORT » CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

CONSIDÉRANT QUE le programme vise l'amélioration de la sécurité des piétons lors de la mise en œuvre du virage à droite au feu rouge :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service d'ingénierie à signer les documents de la demande d'aide financière du programme « Infrastructures-Transport » pour le programme d'aide à la sécurité des piétons.

Adoptée

CE-2003-327

SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT - MONSIEUR ERNEST LEBEAU - 161, RUE KENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE M^c André Trépanier a fait parvenir à la Ville une demande de servitude de tolérance d'empiètement conforme au document fourni par la Ville pour la propriété du 161, rue Kent et a payé les frais de traitement du dossier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Ayotte, arpenteur-géomètre a soumis un plan de localisation portant le numéro 66354 pour ladite propriété décrivant, entre autres, un empiètement du bâtiment sur les lots numéros 1 653 735, rue Kent et 1 653 743, rue St-Hélène;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement décrit peut jouir d'une tolérance d'empiètement sans causer préjudice à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement aux conditions stipulées au document pour les empiètements décrits au plan numéro 66354, préparé par monsieur Denis Ayotte, arpenteur-géomètre.

Les frais pour les documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du propriétaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2003-328* CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS (ATO) - 221 000 \$

CONSIDÉRANT QUE selon la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et l'Association touristique de l'Outaouais (ATO), une subvention de 557 461 \$ doit être versée à l'Association touristique de l'Outaouais pour l'opération d'un bureau chargé de promouvoir le tourisme d'affaires et de congrès. Ce montant représente l'ensemble des frais d'opération reliés au fonctionnement de ce bureau dont près de 336 461 \$ en salaires et avantages sociaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser qu'une contribution financière de 221 000 \$ soit versée à l'Association touristique de l'Outaouais en 4 versements égaux et trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre).

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque 110 500 \$ couvrant les mois de janvier et avril 2003 à l'ordre de l'Association touristique de l'Outaouais, 101, rue Laurier, Hull, Québec, J8X 3V8.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque 55 250 \$ au mois de juillet 2003 et un chèque de 55 250 \$ au mois d'octobre 2003 à l'ordre de l'Association touristique de l'Outaouais, 101, rue Laurier, Hull, Québec, J8X 3V8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62310-971	221 000 \$	Bureau du tourisme contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-329 ANNULATION - DROIT DE PREMIER REFUS - CIMENT ST-LAURENT INC. - 1666, RUE GRANDMAISON - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'annulation du droit de premier refus affectant le lot numéro 1 373 118 et bénéficiant à la Ville de Gatineau en vertu du contrat de vente reçu devant M^e Marie Courtemanche, notaire, le 6 mai 1992 sous le numéro 7 138 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2003-330 SOUSSION - 2003 SP 003 - STELEM INC. - REAL HUOT INC. - ACHAT D'ADAPTATEURS POUR BOUCHES D'INCENDIE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 84 934 \$ INCLUANT LES TAXES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des compagnies Stelem inc., 33, rue Huot, Notre-Dame de l'Île Perrot, Québec, J7V 7M4 au montant de 84 683,13 \$ incluant les taxes pour la fourniture des adaptateurs de borne-fontaine et des bouchons en fonte grise et Réal Huot Inc., 860, boulevard Industriel, Mascouche, Québec, J7K 2Z2, au montant de 250,87 \$ incluant les taxes pour la fourniture des bouchons de laiton, le tout en conformité avec leur soumission en date du 10 février 2003 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

De plus, ce comité accepte de facturer la somme de 110 \$ par borne-fontaine privée aux propriétaires pour l'installation des adaptateurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-22000-001-43064	81 980,56 \$	Standardisation des bornes-fontaines standardisation des bornes-fontaines
04-13493	2 953,44 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-331 SOUSSION - 2003 SI 028 - ZYCOM TECHNOLOGY INC. - ACHAT D'ORDINATEURS POUR LE POSTE DE TRAVAIL RÉPARTITION 9-1-1 - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 41 850,70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Zycom Technology Inc., 27, rue Emerson, Aylmer, Québec, J9H 7A4 pour l'achat de 8 ordinateurs de marque IBM et 32 écrans Samsung pour la somme de 41 850,70\$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 14 février 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-13401-001-43065	40 395,41 \$	Suite bureautique suite bureautique
04-13493	1 455,29 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-332 SUBVENTION DE 100 \$ - SOS AIDE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de SOS Aide Outaouais à l'attention de monsieur Daniel Larivière, 40, rue de Bourgogne, Masson-Angers, Québec, J8M 1H6 à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-333 **PARTICIPATION DE MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL QUI SE TIENDRA À LA MAISON DU CITOYEN LE 13 MARS 2003 - 30 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer au colloque sur la sécurité routière en milieu municipal qui se tiendra à la maison du Citoyen le 13 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre du ministère des Finances à l'attention de madame Janine Boileau, ministère des Transports du Québec, 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, Hull, Québec, J8X 4C2 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	30 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-334 **PARTICIPATION DE MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OUTAOUAIS - 26 MARS 2003 - 78 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer à une activité spéciale organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais qui aura lieu le 26 mars 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 78 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Outaouais à l'attention de madame Jacqueline Morin, 166, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	78 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-335 SUBVENTION DE 650 \$ - FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais à l'attention de monsieur André J. Burns, 331, boulevard Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8X 6T3 à titre de subvention pour la campagne de financement des popotes roulantes du grand Gatineau et du Centre d'entraide aux aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - Masson-Angers subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr – Riverains subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière – Hull subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - St-Raymond - Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	25 \$	André Levac – Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-336 SUBVENTION DE 500 \$ - RELAIS PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 500 \$ au Relais plein air du parc de la Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Relais plein air du parc de la Gatineau à l'attention de monsieur Pierre Trudeau, C.P. 261, succursale A, Gatineau, Québec, J8Y 6M8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	500 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-337 SUBVENTION DE 525 \$ - LES FÉES D'EAU DE GATINEAU - CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE NAGE SYNCHRONISÉE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre des Fées d'eau de Gatineau à l'attention de madame Suzanne Pagé-Pytura, 62, rue de Sanary, Gatineau, Québec, J8T 7N9 à titre de subvention pour le championnat provincial de nage synchronisée qui se tiendra à Gatineau du 30 mai au 1^{er} juin 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	25 \$	Luc Montreuil - Masson-Angers subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin – Promenades subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr – Riverains subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine – Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière – Hull subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la Montagne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings – Deschênes subventions
11401-972	25 \$	André Levac – Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-338 SUBVENTION DE 525 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU – 30 HEURES VÉLO NICOLAS-GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de monsieur François Allard, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7 à titre de subvention pour le 30 heures vélo Nicolas-Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins – Lac-Beauchamp subventions
11413-972	250 \$	Richard Côté – Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin – Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine – Limbour subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier – Orée-du-Parc subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-339 **SUBVENTION DE 200 \$ - LES MODÉLISTES FERROVIAIRES DE GATINEAU - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - DISTRICTS ÉLECTORAUX BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ ET DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Modélistes ferroviaires de Gatineau à l'attention de monsieur Jocelyn Bergeron, 95, rue East, Gatineau, Québec, J8P 5A3 à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins – Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

*** Monsieur André Levac quitte son siège.

CE-2003-340 **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARIO COUSINEAU À TITRE DE RÉGULIER SANS AFFECTATION, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1.2 de la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau prévoit que quand une vacance se produit sur la liste des personnes salariées régulières sans affectation de poste, l'employé temporaire détenant le plus d'heures accumulées est alors inscrit sur cette liste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Mario Cousineau à titre de régulier sans affectation, Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Cousineau est assujéti à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Cousineau sera celui de la classe III de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-341* RETRAITE DE MONSIEUR ROBERT ST-JEAN, OPÉRATEUR B AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN (SECTEUR DE GATINEAU), MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert St-Jean, opérateur B au Service des opérations de terrain (secteur de Gatineau) a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} mars 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Robert St-Jean aura complété 29 ans et 2 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Robert St-Jean à compter du 1^{er} mars 2003.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. St-Jean à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Robert St-Jean leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

*** Monsieur André Levac reprend son siège.

CE-2003-342* RETRAITE DE MONSIEUR PAUL CHARBONNEAU, POLICIER AU SERVICE DE LA POLICE (SECTEUR DE GATINEAU), MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Charbonneau, policier au Service de la police (secteur de Gatineau) a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} juin 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Paul Charbonneau aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Paul Charbonneau à compter du 1^{er} juin 2003.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Charbonneau à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Paul Charbonneau leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-343* RETRAITE DE MONSIEUR PIERRE DOMPIERRE, POLICIER AU SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS À COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Dompierre, policier au Service de la police a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} février 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Pierre Dompierre aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Pierre Dompierre à compter du 1^{er} février 2004.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Dompierre à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Pierre Dompierre leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-344 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CAROLE MORIN AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / CLIENTÈLE, RÉPARTITION AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / clientèle, répartition au Service des opérations de terrain (poste numéro 493 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Carole Morin au poste de commis spécialisé / clientèle, répartition au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Mme Morin est assujettie à une période d'essai de 6 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Morin sera celui de la classe 04, 6^e échelon (semaine de 40 heures) de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-112 - administration travaux publics et environnement – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-345 DÉMISSION DE MADAME FRANCE LANGLOIS AU POSTE DE COORDONNATEUR DU PROTOCOLE ET DE L'ACCUEIL AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE madame France Langlois occupant les fonctions de coordonnateur du protocole et de l'accueil au Service des communications a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame France Langlois au poste de coordonnateur du protocole et de l'accueil au Service des communications et ce, à compter du 15 février 2003.

Le trésorier est autorisé à payer à madame France Langlois les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Mme Langlois de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-346 OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME LUCIE THIBAUDEAU POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET AU 29 AOÛT 2003

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Thibaudeau occupant les fonctions d'aide administratif (technicienne administration) au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 7 juillet au 29 août 2003 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à une entente déjà convenue sur le sujet et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Lucie Thibaudeau un congé sans solde pour la période du 7 juillet au 29 août 2003.

Adoptée

CE-2003-347 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2002-1593 – NOMINATION DU MONSIEUR MARTIN SIGOUIN**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Gatineau, à sa séance du 11 décembre 2002 a autorisé, par sa résolution numéro CE-2002-1593, la nomination de monsieur Martin Sigouin au poste de journalier I, Service des opérations de terrain, Secteur Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2002-1593 adoptée le 11 décembre 2002 pour remplacer le cinquième paragraphe qui devrait désormais se lire comme suit : « Le salaire et les conditions de travail de M. Sigouin sont établis conformément à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville d'Aylmer soit la classe 03, échelon 2 ».

Adoptée

CE-2003-348* **CESSION DE TERRAIN À LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC (CSWQ) ET POSSESSION PRÉALABLE - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DU CHEMIN VANIER ET DU BOULEVARD DES OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2002-349, acceptait en principe de céder un terrain à la Commission scolaire Western Québec pour la construction d'une école primaire à proximité de l'intersection du chemin Vanier et du boulevard des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les acquisitions nécessaires pour compléter l'assemblage du terrain et des accès au site destiné à la Commission scolaire Western Québec sont complétées dans le cas des terrains visés à la résolution d'expropriation numéro CM-2002-944 et en phase finale d'échange pour les terrains visés à la résolution d'échange numéro CM-2002-747 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de céder à la Commission scolaire Western Québec les parcelles 15B-116 et 15A-162 parties des lots numéros 15A et 15B, rang 3, Canton de Hull totalisant 2,99 hectares montrées au plan proposé par monsieur André Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 12 juin 2002. La présente cession pourra avoir lieu et la Commission scolaire Western Québec jouira d'un droit de possession préalable à compter de la signature de l'acte d'échange prévu à la résolution numéro CM-2002-747.

La présente cession est faite à la Commission scolaire Western Québec en considération d'une entente future à intervenir entre la Ville et cette dernière pour l'utilisation à des fins municipales de locaux appartenant à la Commission scolaire Western Québec.

La division des transactions immobilières est autorisée à accorder une permission d'utiliser les lieux à la Commission scolaire Western Québec et ses ayants droit aux conditions habituelles incluant la prise en charge par la Commission scolaire Western Québec de toute responsabilité ou dommage résultant de ladite acceptation.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-349 **MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES - DOSSIER ZURICH C. VILLE DE GATINEAU (40, BOULEVARD DU PROGRÈS) - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est poursuivie suite à un incendie survenu au 40, boulevard du Progrès situé sur le territoire de l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de mandater une firme d'avocats externe pour continuer d'assurer la défense de la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la firme Letellier et Associés a déjà été impliquée dans le dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme Letellier et Associés afin d'assurer la défense de la Ville.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – Contentieux - services juridiques jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-350 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC À GATINEAU - DU 8 AU 10 MAI 2003 - 18 400 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil, Yves Ducharme, André Levac, R. Alain Labonté, Lawrence Cannon, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Gatineau du 8 au 10 mai 2003 pour une dépense maximale de 18 400 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 14 263,04 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
--------------	----------------	--------------------

11100-311	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30010	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30011	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30013	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30015	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30016	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30017	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30018	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30019	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30020	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30021	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30022	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30024	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30025	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30026	1 150 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-351 **SOUSSION - 2003 SI 073 - IMPRIMERIE VINCENT LTÉE - BROCHURES POUR CHANGEMENTS DE NOMS DE RUES - SERVICE DES COMMUNICATIONS – 34 948,68 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la compagnie Imprimerie Vincent Ltée, 120, rue Jean-Proulx, Hull, Québec, J8Z 1V3, pour un montant total de 34 948,68 \$ incluant les taxes pour l'impression de brochures (120 000 copies) et enveloppes incluant l'insertion dans les enveloppes (111 000 copies), ainsi que l'option pour 30 000 brochures additionnelles au coût de 2 330 \$ excluant les taxes par tranche de 10 000 copies, le tout en conformité avec sa soumission en date du 7 mars 2003 et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Advenant l'achat des brochures additionnelles, les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-99600-344 jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 215,28 \$	TPS à recevoir ristourne
99600-344-30263	33 733,40 \$	Coûts de transition impression/diffusion

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99600-649	33 733,40 \$		Coûts de transition // autres pièces
99600-344		33 733,40 \$	Coûts de transition // impression/diffusion

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-352 **SOUSSION - 2003 SP 033 - CONSTRUCTION HÉRITAGE - AMÉNAGEMENT DE BUREAUX - MAISON DU CITOYEN – 2^e ÉTAGE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 159 847,94 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission déposée par la compagnie Construction Héritage, 1910, chemin Pink, Aylmer, Québec, J9H 5E1 pour l'aménagement de bureaux au 2^e étage à la maison du Citoyen, pour un montant total de 159 847,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 20 janvier 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10002-003-43067	154 289,50 \$	Aménagements des locaux fusion cabinet du maire
04-13493	5 558,44 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-353 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Masson-Angers à l'attention de monsieur Jacques Lanthier, 15, rue Saint-Georges, Masson-Angers, Québec, J8M 2E4 à titre de subvention dans le cadre de leur clinique de sang.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-354 **PARTICIPATION DE MONSIEUR PAUL MORIN AU CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES CENTRES-VILLES ET DES ARTÈRES COMMERCIALES À SOREL-TRACY – 1^{er} ET 2 AVRIL 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Paul Morin à participer au congrès annuel du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales qui se tiendra à Sorel-Tracy les 1^{er} et 2 avril 2003 pour une dépense maximale de 800 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 389,36 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, 1026, rue St-Jean, bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30020	800 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2003.

Adoptée

CE-2003-355* **RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 220 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À L'ÉQUIPE D'INTERVENTION CHIMIQUE, BIOLOGIQUE, RADIOLOGIQUE ET NUCLÉAIRE (CBRN) DU MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 55-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 220 000 \$ pour l'achat d'équipements destinés à l'équipe d'intervention chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) du Module de la protection des personnes et des biens – Service de sécurité incendie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-356* **RÈGLEMENT 115-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 680 000 \$ POUR RÉALISER LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX SITUÉS SUR LA RUE DAOUST, SECTEUR DE MASSON-ANGERS ET POUR PRÉVOIR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE BUCKINGHAM**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 115-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 2 680 000 \$ pour réaliser la construction des ateliers municipaux situés sur la rue Daoust, secteur de Masson-Angers et pour prévoir la démolition du bâtiment des ateliers municipaux du secteur de Buckingham.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-357* **RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 220 000 \$ POUR PROLONGER LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, CONSTRUIRE UNE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, POSER UN REVÊTEMENT**

**BITUMINEUX ET INSTALLER DES LUMINAIRES SUR UNE PARTIE DE LA RUE
DAOUST - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 116-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 220 000 \$ pour prolonger les services d'aqueduc et d'égouts, construire une structure de chaussée, poser un revêtement bitumineux et installer des luminaires sur une partie de la rue Daoust, secteur de Masson-Angers.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif